

Rencontres de l'Hospitalité et des Solidarités

Organisées par le collectif « Migrants en Isère »

18 juin 2022

PROPOSITIONS DES ATELIERS

Atelier 1 : Un hébergement pour tous

Participants à l'atelier : Secours Catholique, Esaïe, Accueil migrants Grésivaudan, L'ouvre-porte, 3amis, VSSA + UTPT (dispositif Lasure), FNARS, Ukraine :Grenoble/Isère, Appardap, Vice-Président Métro.

-Durées très longues des hébergements, en raison de l'allongement des délais en préfecture (avent en moyenne 2 ans ½ pour une sortie positive, maintenant plutôt 4 ans)

-2021, 2022, le dispositif hiver est arrêté, aucune création de place.

-Aucune réponse institutionnelle pour les mineurs non reconnus.

-Indignité de l'abri de nuit Stalingrad (qui ferme le 28 juin). Il n'y a pas de lit pour tout le monde, certains (e) dorment sur des chauffeuses ou des chaises.

Tout le monde doit sortir le matin à 7h. Des femmes avec de jeunes enfants traînent dans la rue, on les retrouve entre autres au petit déjeuner du secours catholique et à la maison des familles.

Accueil à domicile :

Gros développement de l'accueil à domicile dans des familles, mais ne répond pas à tout (hébergement tournant qui pose problème pour la scolarisation, accueil peu les familles, peu de réponses pour les déboutés (sauf Esaïe, et le Habert, ce dernier avec des durées d'attente très longues)

Cela repose souvent sur un nombre limité de familles.

Si l'hébergement se prolonge, risques de problèmes.

Nécessité d'un accompagnement des familles accueillantes.

Location de logements, co-locations solidaires.

Développement associatif de cette offre.

Plusieurs formules :

-Collectif de citoyens qui se cotisent pour assurer un loyer

Ex : Accueil migrants Grésivaudan : 41 personnes accueillies dans 13 logements, dont 8 par négociation avec des collectivités, 2 en location par des bailleurs sociaux, 1 par un propriétaire privé.

-Conventions avec des bailleurs sociaux pour utiliser des logements vacants :

Ex : l'APPARDAP a créé (avec la >Cimade et 3 amis) un « abri jeunes » dans des logements vacants à l'Abbaye (logements en attente de réhabilitation) : 8 logements, 24 jeunes hébergés

-Gestion de logements par une association :

Ex : UTPT, dispositif Lasure. 32 logements et 36 ménages (108 personnes)

Territoire », service d'UTPT, peut signer un bail.

Il assure la gestion locative du logement, et apporte un soutien aux associations ou collectifs qui accompagnent les ménages (ex : RESF...)

Dispositifs institutionnels :

Les CHRS ont un dispositif d'accueil des DA mais cela ne représente que 50% des DA.

Pression de l'Etat quand les personnes sont déboutées pour les orienter vers les dispositifs d'urgence (115, système hôtelier) où les personnes restent longtemps alors qu'ils ne sont pas faits pour cela.

Propositions

- Travailler avec les collectivités pour l'utilisation des logements vacants (et notamment ceux en attente de réhabilitation).
La réquisition des logements vacants ne serait plus un tabou, selon le vice-président de la métro.
- Développer des conventions de location associative (avec formules éventuelles de bail glissant) avec les bailleurs sociaux
- Intégrer des logements d'accueil dans les plans locaux d'urbanisme.
- S'appuyer sur l'ANVTA (association nationale des villes et territoires accueillants)
- Interpeller le département pour une mise en œuvre effective des lois de protection de l'enfance pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 3 ans.
- Intensifier le travail en réseau et en partenariat entre les collectifs accueillants (notamment pour le turn over des accueillis).
Accompagner les familles accueillantes.
Travailler davantage en inter-associatif.
S'appuyer comme pôle ressources sur la maison de l'international.

Atelier 2 – Autoriser le travail et la formation

A la table-ronde :

Président du syndicat des bouchers, Président local de la Cimade, Président des 3 Amis, Union des industries métallurgiques, Institut des métiers de la chambre de commerce

La tension sur l'emploi est maintenant dans tous les secteurs. Les problèmes de recrutement touchent tous les niveaux de qualification. Les entreprises veulent embaucher, mais l'autorisation de travailler est liée au titre de séjour.

A 3 amis, ateliers métiers qui peuvent signer des conventions de stage .

Difficile de trouver des bénévoles pour accompagner les jeunes.

Propositions :

- Renforcer les liens associations/entreprises
- Créer un « Pôle emploi » des sans papiers.
- Les stages non rémunérés sont possibles pour les sans papiers, mais il faut un organisme pour signer les conventions de stage.
- Montrer des parcours de réussite .

Atelier 3 – L'enjeu de la santé physique et mentale

Déficit d'information, de formation, de prévention.

Difficultés d'accès aux soins.

Situations de détresse psychique et peu d'offre de soins.

Propositions :

- Créer une plaquette d'information sur les droits et les ressources en matière de santé
- Créer des « Pass » (permanences d'accès aux soins de santé) en ville.
- Créer des réponses innovantes

Atelier 4 : Culture

Propositions :

- Intégrer les migrants dans les structures associatives
- Monter des projets spectacles avec les migrants
- Aide au fonctionnement des associations, formation des bénévoles

Rencontres de l'Hospitalité et des Solidarités

Organisées par le collectif « Migrants en Isère »

18 juin 2022

Intervention de PASCAL BRICE

Président de la Fédération des acteurs de la Solidarité (ex FNARS)

Ex-Directeur général de l'OFPRA

Co-auteur d'un rapport : « Pour des politiques migratoires conformes aux exigences de la République »

Constat d'une situation qui s'aggrave depuis 10 ans.

Un mur ne cesse de s'ériger contre un droit au séjour dans ce pays.

Comment le faire tomber ?

Combat essentiel car il s'agit d'abord de la dignité des personnes, mais aussi d'une condition de l'ordre républicain. Il est insupportable de mettre des gens dans des impasses et cela conduit au désordre et à la violence.

Pendant 6 ans comme directeur général de l'OFPRA, sentiment d'être en permanence sur un fil. Tous les personnels, administratifs et sociaux, et même les agents des préfectures ont un sentiment d'absurdité, d'inutilité et sont découragés.

On cherche aussi à décourager le monde associatif. (Le directeur de l'OFII dit que ce sont les associations qui sont responsables de l'échec de la politique migratoire !)

Je ne suis pas très optimiste, mais il ne faut pas lâcher, être intransigeant sur les valeurs et les principes, refuser les discriminations, dénoncer la préférence nationale.

Pourquoi ce mur qui s'érige en permanence ?

D'abord, les politiques publiques sont volontairement orientées vers la dissuasion.

Théorie de l'appel d'air.

Si on accueille trop bien, trop de gens viendront.

L'implicite des mesures publiques, c'est de « pourrir la vie des gens »

Or, cela n'a jamais dissuadé personne.

Ensuite, c'est le résultat des dysfonctionnements administratifs, de l'insuffisance des moyens, de l'absence de management.

Les procédures Dublin sont les procédures les plus kafkaïennes que je connaisse, qui conduisent à l'errance des migrants, et cela s'aggrave.

De plus en plus de personnes entrant dans les structures avec un titre de séjour le perdent en cours de route.

Impasse qui instille un poison de plus en plus dans la société.

Enfin, il y a aussi cette peur de l'Islam et du « grand remplacement », c'est le non dit permanent qui explique le durcissement

Comment en sortir ?

D'abord, ne pas tomber dans la surenchère et la radicalisation du genre « des papiers pour tous »...ils n'attendent que cela.

Dans la situation actuelle du pays, cela ne fera rien avancer.

Changer de logique.

Se baser sur nos engagements internationaux : le droit d'asile et le droit à la vie familiale, et étendre les droits autour de deux mesures :

- Étendre le statut de protection humanitaire (en incluant l'environnemental)
- Ouvrir de nouvelles voies légales à l'immigration, et rouvrir les migrations de travail (aujourd'hui, la demande d'asile est la seule façon de migrer, elle est détournée de son sens et la demande d'asile est asphyxiée).

Accueil inconditionnel tant que la personne est sur le territoire, quelle que soit sa situation (circulaire Valls non appliquée)

Cette extension des droits (asile, protection humanitaire et environnementale, et migration de travail) doit être posée à tous les niveaux : international (pour la protection environnementale, il faut un autre outil que la convention de Genève), européen (revoir la logique Dublin) et national.

Mais il ne faut pas attendre l'initiative du changement des politiques...trop de risques politiques pour eux.

Il faut travailler pour montrer à l'opinion publique l'intérêt et l'utilité de la migration.

Compte rendu rédigé par Elisabeth Maurel